

La Première Guerre mondiale et les décorations (2)

Les décorations de l'honneur et du souvenir

Le premier conflit mondial donna lieu à la création de nombreuses médailles. Quatorze pays s'unirent pour commémorer la victoire à travers une médaille au ruban identique pour toutes les nations. En France, de très nombreuses décorations furent créées à l'occasion de la Grande Guerre, symbole de l'engagement profond de tout un pays dans cette première guerre totale. Il faut distinguer les insignes officiels, décernés par la Nation et les médailles créées par quelques municipalités ou associations d'anciens combattants, la plus émouvante restant la médaille de Verdun créée dès le 20 novembre 1916. Si certains de ces insignes ont vu le jour pendant les hostilités, la plupart furent créés après guerre pour honorer les anciens combattants ayant survécu et témoignent du culte du souvenir au même titre que les innombrables monuments aux morts élevés à la mémoire des disparus.



La Médaille interalliée de la Victoire

La Médaille interalliée de la Victoire, médaille commémorative commune à tous les alliés, a été frappée par quatorze pays afin de marquer la fin des combats et de créer une entente universelle et pacifiste au service de la civilisation. Le projet de créer une telle décoration remonte à 1915. Lors des débats à la chambre sur la Croix de guerre, le souhait fut en effet manifesté que la médaille commémorative de la guerre dite alors 1914-1915 fût commune à tous les alliés (discours de Driant du 18 janvier 1915).

L'initiative de cette décoration internationale revint à la France, théâtre principal du conflit et c'est le maréchal Foch qui en présenta la proposition le 24 janvier 1919 au conseil supérieur des alliés lors de la Conférence de la Paix. « Ces glorieux insignes [...] entretiendraient et conserveraient des sentiments d'éternelle camaraderie qui [...] assureraient dans la paix la grandeur des nations alliées par l'union et le souvenir ». La médaille réalisée dans chaque pays devait avoir le même ruban aux couleurs de l'arc en ciel et des caractéristiques communes.

La mise en place de la médaille fut assez longue et le décret du 2 novembre 1919 fixa les catégories de personnes autorisées à porter l'insigne, de fait le ruban, en attendant la création de la médaille. La loi définitive ne fut publiée le 20 juillet 1922.

La médaille en bronze, de 36 mm de diamètre, porte à l'avant une victoire traitée par un sculpteur national et au revers, une gravure libre mais assortie d'une légende identique pour tous : « la grande Guerre pour la civilisation ». Le ruban, identique pour tous les pays, est aux couleurs de l'arc en ciel. En France, le projet du graveur Morlon fut choisi par concours, mais il existe des frappes privées, l'une de Charles et l'autre de Pautot et Mattei.

On compte en dehors du modèle français treize médailles de la Victoire différentes émanant des différents pays alliés : la Belgique, le Brésil, Cuba, Les Etats-Unis (qui ne créèrent pas d'autres médailles commémoratives et dotèrent le ruban d'agrafes de bronze avec des noms de batailles ou de pays), la Grande Bretagne (les médailles anglaises sont attribuées, selon une tradition britannique, sur la tranche ; il existe une version pour l'Afrique du sud dont la légende est en Anglais et en néerlandais), la Grèce, l'Italie, le Japon, le Portugal, la Roumanie, le Siam et la Tchécoslovaquie.

LES DÉCORATION FRANÇAISES



Insignes officiels créés pendant le conflit

Pendant la guerre furent créés, compte non tenu de la Croix de guerre, un insigne pour les blessés et une médaille de la Reconnaissance française ainsi qu'un *diplôme d'honneur des morts pour la France*. Ce diplôme illustré par la Marseillaise de Rude et signé du président de la République fut attribué aux familles des disparus sur initiative du président Raymond Poincaré par la loi du 27 avril 1916.

L'insigne pour les blessés

L'insigne pour les blessés est dû, comme la Croix de guerre, à une initiative de Maurice Barrès. Le principe en fut adopté par la Chambre le 27 juillet 1916 et il fut officiellement institué par une circulaire du ministère de la Guerre le 11 décembre 1916. Il fut attribué de droit à tous les blessés de guerre et aux militaires réformés pour fait du service.

C'est officiellement une petite étoile émaillée rouge portée sur une barrette de ruban rayé bleu, blanc et jaune avec une bande centrale rouge sang. Le nombre d'étoiles portées correspond au nombre de

blessures. Après la création de la médaille commémorative de la Grande Guerre, les étoiles durent en principe être reportées sur son ruban. Les dispositions propres à l'insigne des blessés furent reprises pendant la Seconde Guerre mondiale et étendues à toutes les campagnes postérieures (loi du 8 novembre 1952). Ces dispositions réglementaires ne furent pratiquement jamais appliquées.

À la fin de la Première Guerre mondiale, afin de rendre hommage aux victimes civiles un insigne spécifique fut créé à leur intention par décret du 1^{er} juillet 1918. Il s'agit d'une petite étoile blanche portée sur un ruban jaune et bleu.

Il existe de nombreux modèles non officiels de ces insignes.

Dès 1915, par anticipation des textes, furent créées des médailles portant en leur centre une croix rouge cerclée des emblèmes des pays alliés et la devise : *Gloria vuneratis pro jure et libertate* (gloire aux blessés pour le droit et la liberté).

Par la suite, après la codification du ruban, un insigne pendant en forme d'étoile rouge fut imaginé par les fabricants et porté par les anciens combattants jusqu'à nos jours. Il en est de même pour l'insigne des blessés civils, l'étoile étant émaillée blanche. En l'absence de modèle officiel de référence, ces médailles comportent de nombreuses variantes.

La médaille de la Reconnaissance française

La médaille de la Reconnaissance française a été créée par décret du 13 juillet 1917, à titre civil, pour honorer les personnes venues en aide aux victimes de la guerre : familles endeuillées, invalides, populations chassées par l'invasion... En trois classes – vermeil, argent et bronze – et portée à un ruban blanc liseré de tricolore, elle revêcut sous une forme légèrement différente à l'occasion du second conflit mondial.



Insignes officiels créés après la fin des hostilités

La médaille commémorative de la Grande Guerre

La médaille commémorative de la Grande Guerre en discussion à l'Assemblée dès 1915 fut créée le 23 juin 1920 et destinée à tout militaire ou marin présent sous les drapeaux entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918 ainsi qu'aux personnels de services et civils engagés dans l'effort de guerre. Portée à un ruban rayé rouge et blanc, hérité de la médaille de la campagne d'Italie, elle a pu être dotée d'une barrette « engagé volontaire ». Le graveur A. Morlon, déjà auteur de la Médaille interalliée, fut choisi à l'issue d'un concours ouvert entre tous les artistes français pour réaliser l'insigne. À l'avant figure la République coiffée du casque caractéristique de la guerre de 14 et au revers la légende « République française, Grande Guerre 14-18 ». Il existe une frappe privée due au graveur Charles.



Il faut rappeler que deux médailles commémoratives spécifiques aux campagnes d'Orient et des Dardanelles furent créées le 15 juin 1926 pour les corps expéditionnaires. Elles font partie des insignes distribués à l'occasion de la guerre de 1914.

La médaille des Victimes de l'invasion

La médaille des Victimes de l'invasion reconnaît le courage des populations civiles des zones envahies et occupées par l'ennemi. Elle a été créée par le ministre des Régions libérées par décret du 30 juin 1921. En trois classes, bronze, argent, vermeil, cette médaille est l'œuvre du graveur P. Duatel. Elle porte à l'avant une femme devant un village, et au revers l'exergue « aux victimes de l'invasion la France reconnaissante » et les dates du conflit. Le ruban est bleu et rouge avec en son centre une raie noire, symbole de deuil. Le décret du 10 janvier 1923 institua deux agrafes pour individualiser les prisonniers politiques et les otages de guerre.

La médaille de la Fidélité française

La médaille de la Fidélité française a été créée le 3 juillet 1922 pour récompenser les Alsaciens Lorrains emprisonnés ou exilés à cause de leur attachement à la France. Due au graveur A. Schultz, elle est ornée à l'avant d'une allégorie des deux provinces et au revers du faisceau de licteur de la République avec la devise « liberté, égalité, fraternité ». Le ruban aux couleurs nationales porte une agrafe en bronze « fidélité ».

La médaille des Evadés

La médaille des Evadés, décernée par le ministre de la Guerre, est due à une initiative du député Marcel Plaisant. Elle a été instituée par la loi du 20 août 1926 pour reconnaître les actes d'évasion des prisonniers de guerre et par extension des civils internés ayant rejoint la France combattante. Œuvre du graveur A. Dubois, elle est très sobre et se porte à un ruban vert et jaune. Elle fut reprise à l'identique lors de la Seconde Guerre mondiale.

La médaille des Prisonniers civils, déportés et otages de la Grande Guerre

Cette médaille vint compléter la médaille des Victimes de l'invasion par la loi du 14 mars 1936 qui en prévint l'attribution à titre posthume. Gravée par M. Delanoy, elle représente à l'avant une femme enchaînée tenant un flambeau ; au revers les mots « Prisonniers civils, Déportés et Otages de la Grande Guerre » sont entourés d'une chaîne.

La Croix du combattant

La Croix du combattant, créée par la loi du 28 juin 1930, compléta en quelque sorte la carte du combattant (loi du 19 décembre 1926, décret d'application du 1^{er} juillet 1930). Ces mesures, demandées par les associations d'anciens combattants, visaient à distinguer par un statut particulier tous ceux qui avaient défendu au péril de leur vie la patrie. Par la suite, le bénéfice de ces dispositions fut repris pour chaque conflit et opérations militaires et ce jusqu'à nos jours. L'insigne est l'œuvre du graveur Doumenc choisi à l'issue d'un concours présidé par André Maginot. Désormais insigne distinctif de tous les anciens combattants, c'est une croix ornée à l'avant d'une Marianne guerrière et au revers d'une épée pointée en bas ceinte de la légende « croix du combattant » sans millésime portée à un ruban bleu horizon coupé de sept raies rouges. Un texte particulier précise pour chaque conflit ou opération militaire, les différentes catégories de bénéficiaires.

La croix du Combattant volontaire 1914-1918

Cette croix est la dernière des décorations issues de la Grande Guerre. Elle vit le jour après de multiples débats le 4 juillet 1935 (décret d'application le 28 novembre 1935) et permit aux engagés volontaires, qui jusque là portaient une barrette sur leur médaille commémorative, d'avoir un insigne spécifique. La croix, gravée par Vernon, porte à l'avant l'effigie d'un poilu avec la légende « République Française » et au revers les dates 1914-1918. Les couleurs du ruban, rouge, vert et jaune évoquent celles de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de la Croix de guerre. Après le second conflit mondial, fut créée une nouvelle croix, actualisée grâce à des barrettes pour les autres conflits et opérations (décret du 8 septembre 1981).



Insignes non officiels

Diverses médailles commémoratives accompagnées de diplômes ont été décernées par des municipalités ou des associations d'anciens combattants. Elles ne sont pas officielles mais leur port a été toléré pour les anciens combattants.

La médaille de Verdun

La médaille de Verdun est le témoignage de reconnaissance de la ville de Verdun envers ses défenseurs. Elle commémore cette fameuse bataille qui occasionna tant de sacrifices et de pertes humaines. Elle a été créée par décision du conseil municipal, le 20 novembre 1916. Un livre d'or des soldats de Verdun réunit tous les noms des combattants, grands chefs, officiers (tel le futur général Nollet dont le musée conserve l'insigne, remis par sa belle-fille), soldats, héros connus et anonymes, vivants et morts ayant participé à la bataille.

La médaille est due au graveur Vernier. Elle présente à l'avant la République casquée avec la devise de Verdun « on ne passe pas » et au revers la porte Chaussée et la date de la première offensive : 21 février 1916. Le ruban est rouge liseré de tricolore et peut porter une barrette.

Il existe d'autres modèles dus à des fabricants privés comme Prudhomme.

Il faut rappeler qu'en 1976, Le Président Giscard d'Estaing a créé lors du 60^e anniversaire de la bataille une médaille de table par Delamarre assortie d'un diplôme délivré par le secrétariat aux Anciens combattants et signé du président de la République.

La médaille des Combattants de la Marne

Cette médaille fut décernée par l'association des soldats de la Marne créée le 21 août 1937 et habitée à décerner un diplôme et une médaille. Elle commémore les deux batailles, la célèbre victoire de septembre 1914 qui redonna espoir à la France après la terrible offensive allemande d'août 14 et les assauts de juillet-août 1918, préludes à la victoire finale.

La médaille est due au sculpteur Real del Sarte et représente Jeanne d'Arc sur fond de drapeaux alliés avec en exergue les mots « la Marne » et au revers « 1914 soldats de la Marne 1918 ».

La médaille commémorative des Combats de Champagne

Elle est la dernière née de ces médailles commémoratives, créée en 1971 par une association d'anciens combattants des batailles en Champagne. Elle représente à l'avant le monument aux morts de Champagne au lieu dit de Navarin.

La médaille de Haute Silésie

Cette médaille a un statut différent. En effet, elle a été créée le 22 septembre 1921 par le gouvernement interallié de Haute Silésie pour récompenser les personnels des troupes et les membres des commissions de gouvernement qui étaient stationnés en Silésie au moment du plébiscite statuant sur le rattachement de la Haute Silésie à la Pologne. Exceptionnellement, les récipiendaires de cette médaille purent faire enregistrer leur diplôme auprès de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.